

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 15 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt,
le jeudi quinze octobre,
à 17 heures 30,

Au regard de la situation sanitaire actuelle et du renforcement des protocoles en Ile de France, le Conseil d'administration a dû prendre, à regret, la décision d'annuler la tenue de l'Assemblée Générale à la Maison de l'Amérique Latine en présentielle.

Cependant, l'Assemblée Générale Mixte se tient ce jour, en comité restreint, au regard des pouvoirs envoyés par les adhérents, au siège de l'association.

L'Assemblée Générale initialement prévue le 25 septembre dernier, n'a pas pu se tenir pour défaut de quorum. Aujourd'hui, l'Assemblée Générale se tient donc dans le cadre de la seconde convocation qui ne requiert aucun quorum.

Il a été établi une feuille récapitulative des adhérents présents, représentés ou ayant fait usage du vote par correspondance.

L'Assemblée est présidée par Madame Christiane POULALION en sa qualité de Présidente du Conseil d'administration.

Le Bureau de l'Assemblée est composé de :

- M. Philippe Chaumeret et M. Romain Calbert, scrutateurs,
- Madame Lise Carré, secrétaire, absente et excusée, est remplacée par Madame Virginie Bussière.

Puis, la Présidente constate, d'après la feuille certifiée exacte par les membres du bureau, que 1068 adhérents sont présents ou représentés sur les 19 272 adhérents composant actuellement l'Association et disposant d'un droit de vote.

La Présidente rappelle que la règle selon laquelle une même personne ne peut disposer de pouvoirs représentant plus de 5% des droits de vote a bien été respectée, soit 963 voix.

L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre Extraordinaire :

- Refonte des statuts

A titre Ordinaire :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus aux administrateurs ;

VB
SC RC EP

- Approbation des conventions au titre de l'article L-612-5 du Code de commerce ;
- Affectation du résultat ;
- Délégation de signature au Conseil d'administration sur les avenants aux contrats d'assurance ;
- Ratification du renouvellement du mandat d'un administrateur ;
- Nomination d'un nouvel administrateur : M. Vincent DUBOIS ;
- Nomination d'un nouvel administrateur : M. Loic KEREVER ;
- Nomination d'un nouvel administrateur : M. Richard ARNAULT ;
- Nomination d'un nouvel administrateur : Mme Stéphanie LACROIX ;
- Nomination d'un nouvel administrateur : Mme Virginie BUSSIÈRE ;
- Nomination d'un nouvel administrateur : M. Laurent OVION ;
- Ratification de l'adoption du code d'éthique et de déontologie ;
- Pouvoirs en vue des formalités de publicité.

La Présidente invite le Directeur Général à donner lecture du rapport moral et financier 2019 du Conseil d'administration.

Après lecture, la discussion est ouverte et la Présidente ainsi que le Directeur Général se mettent à la disposition des membres de l'Assemblée pour fournir toutes explications utiles à ceux qui en font la demande.

Diverses observations sont échangées, à l'issue desquelles personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

A titre Extraordinaire :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, approuve les nouveaux statuts de l'association tels qu'ils lui sont présentés et donne tout pouvoir au Conseil d'administration à l'effet de réaliser les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A titre ordinaire :

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral et financier présenté par le Conseil d'administration, approuve le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2019 tels qu'ils sont présentés ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus de leur gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de nouvelles conventions réglementées signées en date du 14 novembre 2019, telles que visées par l'article L. 612-5 du Code de commerce, pour l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SL RC^{VB} CP

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration de porter l'excédent comptable de l'exercice 2019 s'élevant à 1 913,81 euros au compte « Fonds associatif ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de déléguer au Conseil d'administration le pouvoir de signer les avenants aux contrats d'assurance de groupe concernant les tarifs des contrats de prévoyance et retraite souscrits par l'Association, ainsi que les avenants permettant une mise en conformité de ces contrats. Cette autorisation vaut jusqu'à la date de la prochaine Assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ratifier la décision du Conseil d'administration de renouveler le mandat de Madame Christiane Poulalion en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2022, M. Vincent Dubois.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2022, M. Loïc Kerever.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2022, M. Richard Arnault.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SL VB RC CP

DIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2022, Mme Stéphanie Lacroix.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2022, Mme Virginie Bussière.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2022, Laurent Ovion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TREIZIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, décide de ratifier la décision du Conseil d'administration concernant l'adoption du code d'éthique et de déontologie dont l'objet est de définir les règles d'une bonne gouvernance de l'association. Ce code a été rédigé afin de mettre en conformité l'association face à la nouvelle réglementation liée à la loi PACTE promulguée le 22 mai 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATORZIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la délibération en vue de l'accomplissement des formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SL RC VB EP

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal signé par les membres du bureau.

La Présidente



Les scrutateurs



La secrétaire

